

Collectivité

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

1820 Grande Rue

01700 MIRIBEL CEDEX

Tél : 04.78.55.52.18



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :.....	7
1.6.2	Production (V1)	8
1.6.3	Achats d'eaux traitées (V2).....	8
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.6.5	Autres volumes consommés.....	8
1.6.7	Volume consommé autorisé (V6)	9
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1	Modalités de tarification	10
2.2	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3	Recettes	12
2.3.1	Recettes de la collectivité :.....	12
2.3.2	Recettes de l'exploitant :.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
4.	Financement des investissements.....	19
4.1	Branchements en plomb	19
4.2	Montants financiers.....	19
4.3	État de la dette du service	19
4.4	Amortissements	19
4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	20
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	21

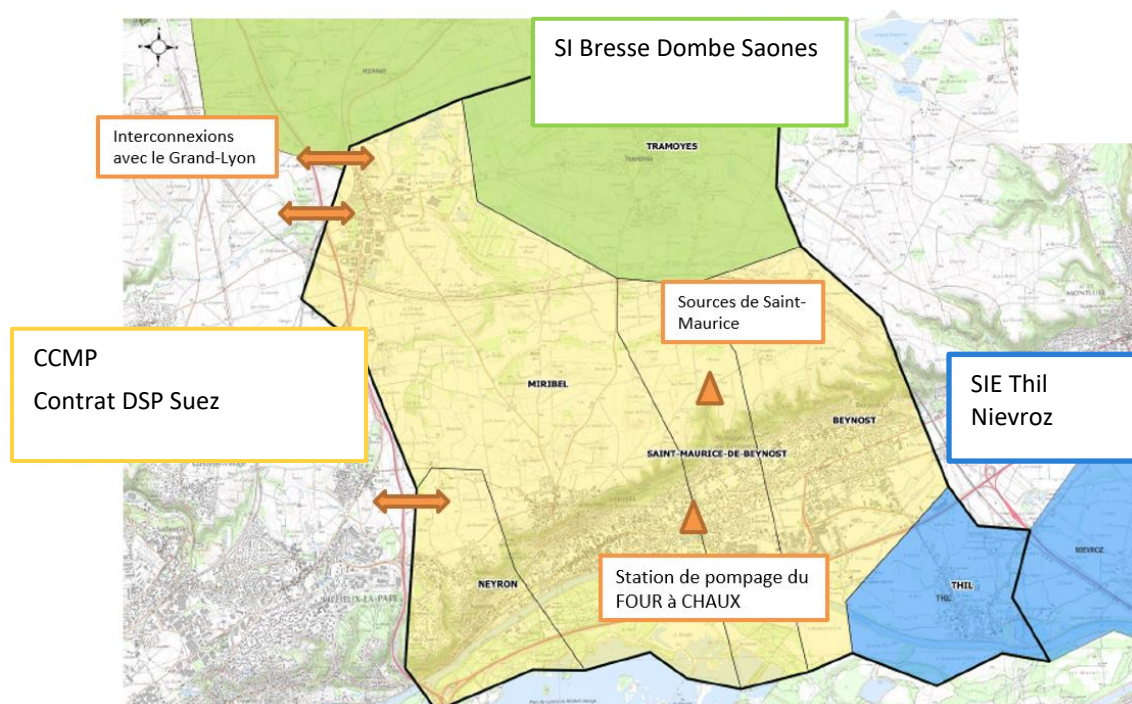
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est devenue compétente pour l'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Elle remplace donc l'ex-SIENEL (Syndicat intercommunal d'eau potable du Nord Est de Lyon).

La CCMP n'exerce la compétence eau potable que sur les quatre communes desservies par l'ex SIENEL : Neyron, Miribel, Saint-Maurice de Beynost et Beynost.

La CCMP est adhérente au SIE Bresse Dombes Saône et au SIE de Thil-Niévroz, respectivement pour les communes de Tramoyes et Thil.



Compétences liées au service :

Compétence(s) exercée(s)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production, ✓ Protection de l'ouvrage de prélèvement, ✓ Transfert ✓ Stockage ✓ Distribution
Existence d'un zonage	Non
Existence d'un règlement de service	Oui, approuvé le 2 février 2020
Existence d'une CCSPL	Non*
Existence d'un schéma directeur	Oui, réalisé en 2000 - Cabinet Merlin – actualisé en 2009 avec rajout d'une modélisation

*Le seuil réglementaire pour les CCSPL pour les établissements publics de coopération intercommunale est de de 50 000 habitants.

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service de l'eau potable est délégué à SUEZ Eau France dans le cadre d'un contrat d'affermage du 01/01/2011 au 31/12/2021.

Deux avenants ont complété ce contrat initial :

- Avenant n°01 du 29/11/2016 : Mise en place guichet unique, modification du tarif et du bordereau des prix.
- Avenant n°02 du 01/07/2018 : Frais d'accès au service fixés à 25,00 Euros HT et fourniture et pose d'une tête émettrice à 83,00 Euros HT

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- la production et le traitement de l'eau potable
- la distribution publique d'eau potable
- la surveillance et l'entretien du réseau et des installations annexes
- le suivi et le maintien de la qualité de l'eau distribuée
- la vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs
- la relève, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

A noter que l'exploitant réalise également les réponses aux DT et DICT et assure une astreinte 24/24.

La CCMP est maître d'ouvrage des travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement des réseaux et des installations.

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Si l'on prend les dernières valeurs de populations municipales connues (INSEE 2018), **le service dessert 21 253 habitants.**

1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **9 727 abonnés** au 31/12/2020 (9 488 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Beynost	2205	1 975	230	2 205	0
Miribel	4495	4 216	342	4 558	1.40
Neyron	1130	1 063	81	1 144	1.24
Saint-Maurice-de-Beynost	1700	1 727	93	1 820	7.06
Total	9 488	8 981	746	9 727	2.52

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **57,49 abonnés/km** au 31/12/2020 (56,14 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,2 habitants/abonné** au 31/12/2020 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (volumes comptabilisés domestiques et non domestiques rapportés au nombre d'abonnés) est de **146,79 m³/abonné** au 31/12/2020.

1.5. EAUX BRUTES

1.5.1 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Les ressources pour le service d'eau potable figurent dans le tableau ci-dessous.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾
Puits du Four à Chaux n°1	Forage	700 m3/j
Puits du Four à Chaux n°2	Forage	700 m3/j
Puits du Four à Chaux n°3	Forage	700 m3/j
Source de Juffet	Source	340 m3/j
Source de la Bonnarde	Source	340 m3/j

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

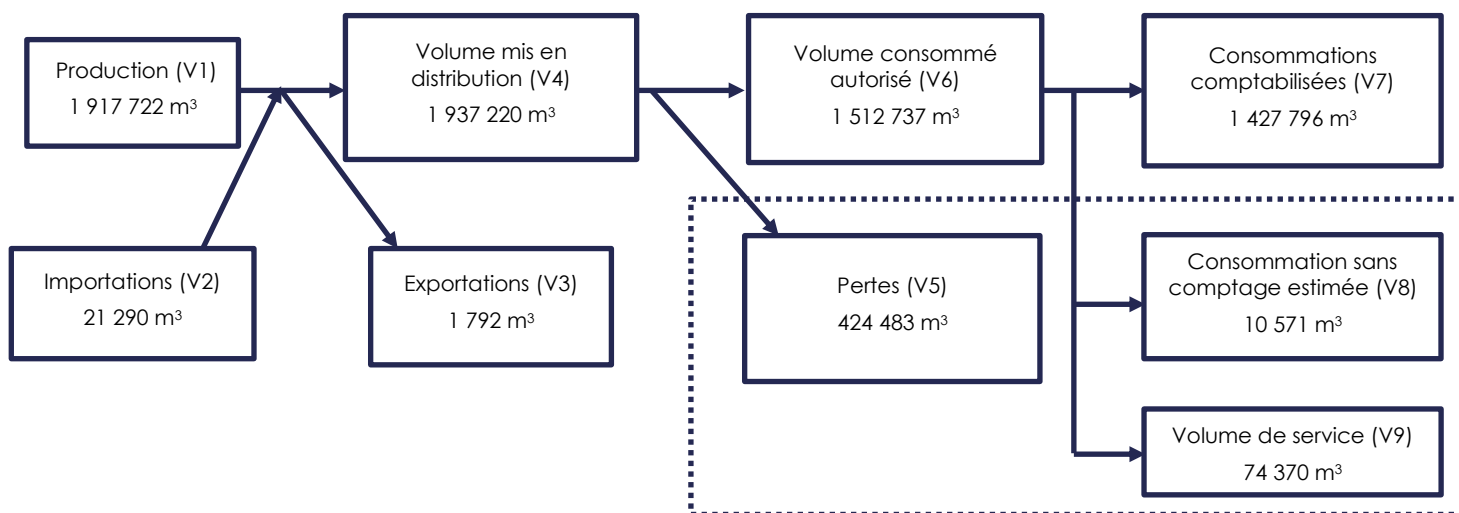
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 96,44%.

1.5.2 ACHATS D'EAUX BRUTES

Le service ne pratique **aucun achat d'eaux brutes** qu'il traite lui-même.

1.6. EAUX TRAITEES

1.6.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2020 :



1.6.2 PRODUCTION (V1)

Le service n'a aucune station de traitement.

Comptage par services	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Bas Service	1 309 376	1 395 860	+ 06.60%
Haut Service	420 373	453 594	+ 07.90%
Sources	134 452	68 268	- 49.22%
TOTAL	1 864 201	1 917 722	+ 02.87 %

1.6.3 ACHATS D'EAUX TRAITEES (V2)

Les eaux proviennent de la Métropole de Lyon.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	46 916	21 290	-54.62 %

1.6.4 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les volumes facturés figurent dans le tableau ci-dessous.

Les consommations comptabilisées (V7) comprennent tous les volumes consommés entre le 01/01 et le 31/12. Les volumes vendus/facturés (F) sont les volumes ayant été facturés au cours de l'année 2020.

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Volumes comptabilisés (V7)	1 341 946	1 427 796	+ 6.40 %
Total vendu (facturé) aux abonnés (F)	1 287 981	1 337 850	+ 3 %
Vente en gros à la 3CM	1 603	1 792	+ 11.79 %
Total vendu à d'autres services (V3)	1 603	1 792	+ 11.79 %

1.6.5 AUTRES VOLUMES CONSOMMES

	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	45 962	10 571	-77.00 %
Volume de service (V9)	60 655	74 370	+ 22.61 %

1.6.7 VOLUME CONSOMME AUTORISE (V6)

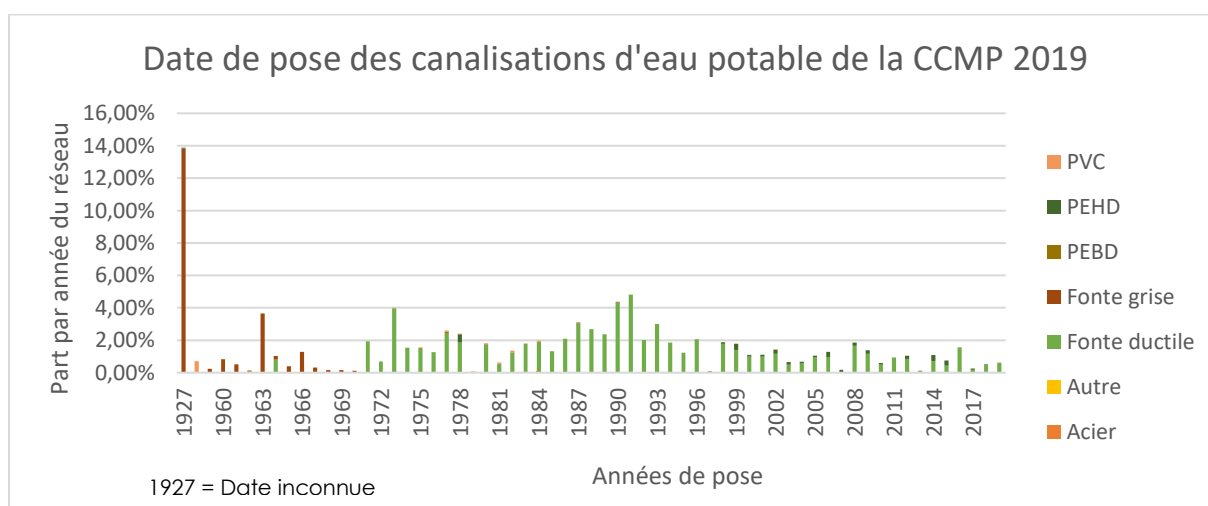
	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 448 563	1 512 737	+ 4,4 %

1.7 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **169,19 kilomètres** au 31/12/2020 (169,28 au 31/12/2019).

Diamètre (DN)	Longueur (ml)	
0 - 50	4 817	3%
50 - 150	136 305	81%
175	66	0%
200	9 665	6%
250	10 279	6%
300	1 257	1%
350	4 332	2%
500	303	0%
Inconnu	2 165	1%
Total	169 189	

Matériaux	Longueur (ml)	
Acier	144	0%
Autre	1 938	1%
Fonte ductile	121 395	72%
Fonte grise	36 443	22%
PEBD	223	0%
PEHD	6 725	4%
PVC	2 320	1%
Total général	169 189	



2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est celle du **2 février 2020**.

Le Conseil Communautaire a décidé :

- Le maintien du tarif 2019 de l'eau potable pour la part communautaire 2020 tel que présenté,
- Le maintien du règlement de service d'eau potable en vigueur.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20,5 €	20,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	0,4674 €/m ³	0,4674 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 10 000 m ³	0,3075 €/m ³	0,3075 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	0,0300 €/m ³	0,0300 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	14,16 €	14,48 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,5296 €/m ³	0,5296 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,065 €/m ³	0,065 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m ³	0,28 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2 FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,50	20,50	0%
Part proportionnelle	56,09	56,09	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	76,59	76,59	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	14,16	14,48	+2.26%
Part proportionnelle	63,55	63,55	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	77,12	78,03	+1,18%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,80	7,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	33,60	+3.70%
TVA	10,69	10,79	+0.94%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,89	52,19	+2.55%
Total	205,19	206,81	+ 0.79%
Prix TTC au m³	1,71	1,72	+ 0.79%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont facturés avec une fréquence semestrielle.

2.3 RECETTES

2.3.1 RECETTES DE LA COLLECTIVITE :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	678 986,25
Autres recettes : location diverses	22 707,11
Autres recettes : régularisation ICNE SIENEL 2019	581,09
Total des recettes	702 274,45

2.3.2 RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2020	
Détail des produits			
en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	1 949,44	2 086,85	7,0%
Exploitation du service	797,42	848,57	6,4%
• Partie fixe facturée	135,24	142,23	
• Partie proportionnelle facturée	662,17	704,89	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	1,41	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,00	0,04	
Collectivités et autres organismes publics	1 019,51	1 090,16	6,9%
• Part Collectivité	653,90	691,31	
• Redevance prélèvement	76,54	86,71	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	289,07	312,14	
Travaux attribués à titre exclusif	105,07	124,57	18,5%
• Branchements	97,02	132,62	
• Autres travaux	8,05	-8,05	
Produits accessoires	27,44	23,56	-14,1%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	5,64	5,64	
• Autres produits accessoires	21,80	17,93	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	58	0	58	0
Paramètres physico-chimiques	65	2	69	2 ⁽¹⁾

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,9%	97,1% ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Au cours de cette année, les prélèvements réglementaires et d'autosurveillance ont respecté les limites et références de qualité réglementaires en vigueur, à l'exception de 2 prélèvements ARS/CARSO au point de mise en distribution de la station de **St Maurice de Beynost**, hors limite de qualité concernant le paramètre **Pesticide Atrazine Déséthyl Déisopropyl** (LQ < 0.100 µg/l)

- le 06/11/2020 = 0.156 µg/l
- le 14/12/2020 = 0.143 µg/l

Des réglages ont été mis en œuvre pour rétablir la conformité de l'eau, notamment par le réglage de la dilution avec l'eau provenant des puits du Four à Chaux.

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour 2020, l'indice de de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **110 sur 120** (100 en 2019), **grâce à la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations d'eau potable.**

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

3.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le rendement primaire de réseau est défini comme le rapport entre les consommations comptabilisées (V7) et les volumes mis en distribution (V4) :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	75,88%*	78,11 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	23,5	24,53
Rendement primaire du réseau	70,28 %	73,70 %

* le rendement affiché dans le RPQS 2019 de 73,26% était erroné. Le rendement correspondant aux données disponibles était de 75,88 %.

3.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est **de 8,24 m³/km/j** (9,19 en 2019).

3.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de **6,87 m³/j/km** (7,47 en 2019).

3.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en ml	2 589	419	851	992	995 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Engagement comptable – à noter qu'une partie des travaux a été réalisée sur 2021

Au cours des 5 dernières années, 5,846 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est **de 0,69 %** (0,66 en 2019).

3.4 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%** (80 % en 2019).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	9125	9140
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	20	20
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	+ 0 %	+ 0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	+ 0.2 %	+ 0.2 %

4.2 MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	126 659,86
Montants des subventions en €	0,00

4.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	45 060
Epargne brute annuelle	637 413
Durée d'extinction de la dette	0,07

4.4 AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été **de 406 297,96 €**.

4.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Mise en service du forage dans la molasse (projet ex. SIENEL)	6,1 M d' €
Projet de réservoir aux Echets (projet ex. SIENEL)	3,4 M d'€
Relevé Classe A des réseaux, Schéma directeur d'eau potable, expertise géotechnique des réservoirs	500 000 €

En parallèle, la CCMP prévoit un programme pluriannuel de renouvellement patrimonial des canalisations d'eau potable, avec un montant de 400 000€ HT/an.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2020, 70,78 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2020 (0,0002 €/m³ en 2019).

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Aucune opération de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères, prévue par l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement, n'a été conclue en 2020.

6 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Indicateurs		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 070	21 253
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,71	1,72
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,9%	97,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,9%	78,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	9,2	8,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	7,5	6,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,66	0,69%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	0,0001